



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/072025

Date de convocation et d'affichage : Lundi 30 juin 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 06

Votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 04 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. CHARPENTIER Philippe.

Etaient présents : 06	M. CHARPENTIER Philippe, Mme COUDERC Aline, M. GOYON Laurent, M. HOMBOURGER Bernard, M. PONCE Yannick, Mme VANDEWINCKELE Fabienne.
Pouvoirs : 02	M. PONCE Yannick donne pouvoir à M. HOMBOURGER Bernard. Mme VANDEWINCKELE Fabienne donne pouvoir à Mme LECONTE Valérie.
Absent excusé : 01	M. ROCHE Benoît.
Secrétaire de séance :	Mme LECONTE Valérie.

Délibération N°53/2025 : Motion contre le projet d'enfouissement de CO² en Seine et Marne.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les technologies de captage et stockage du CO² sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;

CONSIDERANT que les études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO² incluent la possibilité de fuites de CO², qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable ;

CONSIDERANT que des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par cette motion :

Article 1 : DEMANDE l'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA.

Article 2 : DEMANDE le refus par le Ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA.